

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### N° 2024-00001

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 avril 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets**

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latérale droite de 4,3 mètres (14,11 pieds) pour l'agrandissement visé par la demande, soit une différence de 0,70 mètre (2,30 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment principal.

#### **La réglementation en vigueur**

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur, à l'article 4.3.2, grille f) dans la zone R-3, la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres (16,40 pieds).

#### **Identification du site concerné**

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 455 du cadastre du Québec, sise au 41 rue de la Sapinière, dans la zone R-3.

#### **Commentaires**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 avril 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 mars 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix